



Grève du BAC : Une grève pour l'avenir des personnels et des élèves de l'Éducation Nationale

Sarthe

Enseignants et personnel de l'Éducation Nationale, C'est le mépris du gouvernement Macron et de son ministre Blanquer qui amène à la grève des examens.

Les « réformes » du bac, du lycée, de la voie professionnelle, de l'école « de la confiance » et de la fonction publique sont des attaques cohérentes qui ont pour seul but le démantèlement de la fonction publique et donc de l'Éducation Nationale, ce qui nuit surtout aux plus démunis. Pour que ceux du CAC 40 payent encore moins d'impôts et touchent des milliards au titre du CICE, il faut réduire les dépenses de la fonction publique.

Pour ce faire, c'est systématiquement que le gouvernement dégrade les conditions de travail des enseignants et des autres personnels, donc les conditions d'études des élèves.

Ces réformes ne servent que de paravents à la politique de coupes-franches dans les services publics.

Retrait des réformes des lycées et du baccalauréat qui entraînent :

Inégalités d'implantation des enseignements de spécialité et des options de la « réforme » du lycée.

Impossibilité d'emplois du temps cohérents, tant pour les enseignants que pour les élèves et classes surchargées.

Rythme effréné des évaluations... et tout ça pour un baccalauréat qui n'aura plus de valeur nationale compte-tenu de la multiplication des épreuves en cours de formation.

Destruction d'une voie professionnelle de qualité par la fusion des familles de métiers. La

promotion du tout apprentissage, la mixité des publics au sein d'une même classe (élèves sous statut scolaire, apprentis, et adultes en formation continue).

Violence de la Sélection des étudiants via **Parcoursup** pour pallier la pénurie de places dans les formations post-baccalauréat.

Retrait des projets de loi « École de la confiance » et « Fonction publique » !

La loi de transformation de la fonction publique va **accroître le recours massif à des personnels précaires** (CDD, vocation, temps partiel imposé) et dans tous les secteurs (administratif, de santé, social, orientation, enseignement, éducation, technique).

Elle va donner au chef d'établissement ou de service des pouvoirs supplémentaires : évaluation dont dépendra directement la rémunération, sanction possible comme l'exclusion temporaire de 3 jours sans recours possible auprès des représentants élus du personnel par exemple...

Le premier article de la loi Blanquer **restreint la liberté d'expression** et vise à empêcher toute critique, muselant les personnels.

Le gouvernement impose ses réformes malgré la contestation qui dure car les personnels restent mobilisés notamment le lundi 17 juin 2019, premier jour des épreuves du baccalauréat.

L'intersyndicale appelle à la grève lundi 17 juin dans l'éducation nationale !

En Sarthe, venez nombreux à la conférence de presse publique qui se tiendra à 14H00 à la Maison des Associations.